

Projet « Démocratie et enfants-adolescents »

Appel à projet de recherche (APR) pour une enquête qualitative portant sur
« La participation des enfants et des adolescents à la vie démocratique »

1- Présentation du contexte et des enjeux l'APR

1.1- Contexte

Le Haut-commissariat à la stratégie et au plan (HCSP) a inscrit dans son programme annuel de travail 2025-2026 un axe « Reconfigurations démocratiques. Comment renforcer la démocratie et la cohésion sociale ? ». Des travaux ont été engagés sous la forme d'un séminaire organisé en deux cycles : « La fabrique de l'opinion » ; « La fabrique du citoyen et de la citoyenneté ».

En février 2026, un nouveau projet a été lancé. Inscrit au programme annuel de travail 2026-2027, il prolonge le travail engagé dans « la fabrique du citoyen et de la citoyenneté » en centrant l'analyse sur **les enfants et les adolescents de moins de 18 ans** pour en étudier **la participation à la vie démocratique**.

1.2- Enjeux

En France comme dans les autres pays de l'OCDE, les jeunes votent moins que leurs aînés¹. Ce sont surtout les jeunes les moins diplômés qui se détournent le plus des urnes et l'écart avec leurs pairs diplômés s'est accru en vingt ans².

Considérant que « la qualité d'une démocratie se mesure à l'étendue de la participation des citoyens »³ et que « le surcroît d'abstention des jeunes accentue le problème posé aujourd'hui, qui est celui du bon fonctionnement de la démocratie et de la légitimité des institutions »⁴, le projet vise à répondre aux deux questions suivantes :

- quels dispositifs institutionnalisés mettre en place / réformer / compléter pour préparer tous les enfants et les adolescents de moins de 18 ans à devenir à leur majorité des électeurs mobilisés et des citoyens participant à la vie démocratique ?
- comment « ré-institutionnaliser » l'engagement des jeunes alors qu'ils semblent préférer emprunter des voies plus directes, non médiatisées par le vote⁵ ?

Pour y répondre, le projet analysera les leviers qui pourraient être actionnés (ou mieux actionnés) pour améliorer la participation des enfants-adolescents à la vie démocratique et les préparer à devenir des adultes qui auront envie de s'impliquer dans le processus démocratique.

Parmi ces leviers figurent les dispositifs de participation à la vie démocratique qui existent actuellement pour les enfants et adolescents. Certains sont nationaux, d'autres territoriaux. Le

¹ OCDE (2021), *La gouvernance au service des jeunes, de la confiance et de la justice intergénérationnelle. Des politiques adaptées à toutes les générations ?*, p.26.

² Algava E., Bloch K. (2022), « Vingt ans de participation électorale : en 2022, les écarts selon l'âge et le diplôme continuent de se creuser », *Insee Première*, n°1929, novembre.

³ Unicef France (2024), *Vers une démocratie inclusive : Intégrer la voix des enfants dans les décisions politiques*, p.12.

⁴ Muxel A. (2020), « Le surcroît d'abstention des jeunes accentue le problème posé à la démocratie », *Le Monde*, 2 juillet. Anne Muxel est directrice de recherches au Centre de recherches politiques de Sciences Po (Cevipof).

⁵ Signature de pétitions, manifestations, activisme sur Internet OCDE (2021), *La gouvernance au service des jeunes, de la confiance et de la justice intergénérationnelle. Des politiques adaptées à toutes les générations ?*

présent appel à projets de recherche porte sur les **dispositifs nationaux** qui permettent actuellement aux enfants et aux adolescents de participer à la vie démocratique.

2- Objet de l'appel à projets de recherche

Le présent APR a pour objectifs :

- d'améliorer la connaissance des enfants et adolescents qui participent ou ont participé à des instances/consultations nationales ;
- d'étudier dans quelle mesure ces instances/consultations nationales permettent d'assurer une représentativité de tous les enfants-adolescents. La représentativité peut se mesurer en termes d'origine sociale, migratoire ou géographique. Elle peut aussi se mesurer selon les situations particulières dans lesquelles se trouvent les enfants et adolescents : en situation de pauvreté, confrontés à des limitations, placés à l'Aide sociale à l'enfance (ASE), suivis par la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), etc. ;
- d'étudier les effets de cette participation sur les enfants-adolescents, notamment sur la construction de leur identité citoyenne, ainsi que sur leur comportement de vote une fois qu'ils sont devenus majeurs, et les effets sur la qualité des décisions prises ;
- de recueillir des propositions des enfants-adolescents pour améliorer la participation de tous leurs pairs à la vie démocratique.

3- Méthodologie et axes de recherche

3.1- Champ de l'APR

L'appel à projet de recherche porte sur les enfants-adolescents qui participent ou ont participé à des **instances nationales** (le collège des enfants du Conseil de l'enfance du HCFEA, le collège des enfants, des adolescents et des jeunes majeurs du Conseil national de la protection de l'enfance, le conseil des enfants et les mineurs de la délégation jeunesse du Comité national consultatif des personnes handicapées, le Conseil national de la vie lycéenne, etc.), ou à des **consultations nationales** (du Défenseur des enfants, du CESE, de l'Unicef, du CNCPPH, etc.).

Le titulaire de l'APR interrogera aussi bien les enfants-adolescents qui participent actuellement que ceux ayant participé lorsqu'ils étaient mineurs, qu'ils soient aujourd'hui mineurs ou majeurs.

3.2- Méthodologie

Le projet reposera sur une enquête qualitative auprès d'enfants et d'adolescents ayant participé ou participant à des instances/consultations nationales, en particulier celles susmentionnées.

Le HCSP a pris des contacts avec les organismes concernés. Ceux qui disposent des coordonnées des enfants-adolescents sont prêts à leur demander s'ils accepteraient que leurs coordonnées soient transmises au HCSP afin qu'elles puissent être utilisées comme premier point d'entrée par les chercheurs. Les autres organismes, qui ne disposent pas des coordonnées des enfants et adolescents, sont prêts à étudier la possibilité de les récupérer *via* leurs partenaires associatifs.

Le nombre d'enfants-adolescents interrogés et les méthodes d'investigation (entretiens semi-directifs, focus groupes, etc.) seront déterminés par le titulaire de l'APR. Une bonne représentativité de différents profils des enfants -adolescents interrogés est attendue, en particulier en termes d'origine sociale, d'origine géographique, de sexe, de situations de handicap (en essayant de couvrir plusieurs types de limitation), et de vulnérabilité (cf. *supra*).

Le titulaire de l'APR veillera à ce que tous les enfants-adolescents soient en capacité de bien comprendre les questions qui leur seront posées.

3.3- Axes de recherche

L'appel à projets propose quatre axes d'analyse.

Axe 1- Construction de l'identité citoyenne et interaction avec la participation

Dans cet axe, il s'agira de comprendre, d'une part, comment se construit l'identité citoyenne des enfants-adolescents et, d'autre part, si et comment (dans quel sens et par quel mécanisme ?) le fait d'avoir participé à une instance ou une consultation nationale a pu contribuer à cette construction :

- Par quels canaux (médias traditionnels, réseaux sociaux, influenceurs, intelligence artificielle, etc.) les enfants-adolescents s'informent-ils sur les sujets politiques ?
- Avec qui échangent-ils sur les sujets politiques : famille, amis, réseaux sociaux, etc. ?
- La participation à une instance/consultation nationale leur donne-t-elle envie d'aller voter une fois qu'ils seront adultes ? Ou bien ne change-t-elle rien ?

Des questions spécifiques pourraient être posées aux jeunes devenus majeurs :

- Ont-ils voté depuis qu'ils ont le droit de vote ?
- Si oui, leur participation a-t-elle joué un rôle ? Comment et pourquoi ?

Axe 2- Profil(s) et représentativité des enfants-adolescents participant à des instances/consultations nationales

Il s'agira tout d'abord de recueillir des informations sur leur parcours scolaire. Par exemple :

- Se sentent-ils à l'aise dans leur scolarité ?
- Se sentent-ils intégrés dans leur classe, etc. ?

Il s'agira ensuite d'analyser la représentativité des enfants-adolescents interrogés à partir de leurs caractéristiques individuelles et familiales :

- Quelle est la catégorie socioprofessionnelle de leur père et de leur mère ? Quel est le niveau de diplôme de leur père et de leur mère ? Combien de livres y a-t-il chez eux ?
- Habitent-ils en zone rurale ? Dans un QPV ? Dans une ville hors QPV ?
- Sont-ils dans l'une des situations particulières susmentionnées ?
- Etc.

La représentativité peut aussi s'apprécier à partir de la manière dont les dispositifs de participation/consultation organisent cette représentativité. On pourra ainsi analyser les aspects suivants :

- Ont-ils le sentiment de représenter tous les enfants-adolescents ? Ou plus particulièrement les enfants qui leur ressemblent (du même âge, dans une situation proche de la leur, etc.) ?
- S'efforcent-ils de porter la voix des enfants et adolescents qu'ils représentent spécifiquement (en situation de handicap, placés à l'Aide sociale à l'enfance, suivis par la PJJ, en zone rurale, d'une tranche d'âge donnée, etc.) ? Si oui, comment ? Ont-ils le sentiment de bien réussir à faire entendre les besoins et les aspirations des enfants-adolescents qu'ils représentent ? Discutent-ils avec des camarades qui sont dans la même situation qu'eux pour essayer de prendre en compte leur point de vue ?
- Comment l'instance de participation/consultation les aide-t-elle à formaliser et à exprimer leurs opinions, leurs besoins et leurs propositions ? Est-ce à titre individuel ?

Ou en tant que représentants de tous les enfants-adolescents ? Ou en tant que représentants d'enfants-adolescents dans des situations particulières ?

- Ont-ils des propositions à formuler pour mieux faire entendre leur voix ? La voix de l'ensemble des enfants et adolescents ? Celles des enfants et adolescents en situations atypiques ?

Axe 3- Parcours de participation des enfants-adolescents

Il s'agira tout d'abord d'analyser la ou les motivations des enfants-adolescents pour participer à des instances/consultations nationales :

- Quelles étaient leurs motivations lorsqu'ils ont-ils souhaité/accepté de participer à une instance/consultation nationale ?
- En ont-ils discuté avec leurs parents ? Avec d'autres personnes ?
- Une éventuelle participation de leurs parents dans la vie démocratique a-t-elle joué un rôle ?

Il s'agira ensuite d'examiner si on peut identifier un ou des parcours types de participation parmi les enfants-adolescents interrogés. Le titulaire de l'APR pourra par exemple analyser si une participation/engagement préalable (délégué de classe, membre du conseil de la vie lycéenne, membre d'une association, etc.) favorise la participation à une instance/consultation nationale et si en retour, la participation à une instance/consultation nationale déclenche ensuite chez les enfants-adolescents l'envie s'impliquer dans d'autres formes de participation/engagement et si elle a débouché concrètement sur d'autres participations/engagements (si oui, lesquels ?).

Axe 4- Apports et limites de la participation : perceptions des enfants-adolescents

Il s'agira ici de recueillir l'appréciation que les enfants-adolescents portent sur leur participation à une instance/consultation nationale. Les questionnements suivants pourraient être explorés :

- Que leur apporte/a apporté la participation/consultation dans leur vie ? Sur quels aspects ?
- Eprouvent-ils ou ont-ils éprouvé des difficultés à concilier participation/consultation et travail scolaire ? Comment parviennent-ils à concilier les deux ?
- Ont-ils des propositions à formuler pour faciliter cette conciliation ?
- Parlent-ils de leur participation/consultation à leurs camarades ? Essaient-ils de partager avec eux leur expérience ? Comment est-elle perçue par eux ? Leur participation/consultation a-t-elle donné envie à leurs camarades de participer eux aussi ?
- Parlent-ils de leur participation/consultation sur les réseaux sociaux ? Dans quel but : pour informer, partager leur expérience, etc. ?
- Discutent-ils de leur participation/consultation en famille ? Qu'en pense leur famille ?
- Ont-ils le sentiment que leur participation/consultation a été utile, que leur voix a compté et a eu une influence sur les recommandations formulées et/ou sur les décisions prises ? Auraient-ils des exemples à donner ?
- Qu'ont-ils apprécié/pas apprécié dans la participation/consultation ?
- Ont-ils des propositions pour de futures participation/consultations et pour davantage/mieux associer les enfants-adolescents à la vie démocratique ?

La liste des questions formulées dans cet appel à projets n'est ni prescriptive, ni exhaustive, ni exclusive. Une articulation des questionnements autour de plusieurs des axes mentionnés ci-dessus sera appréciée à l'examen des propositions, notamment la présence des axes 2 et 4.

4- Conditions de réalisation de l'appel à projets de recherche

4.1- Equipe de recherche

L'équipe sera de préférence constituée d'un groupement de chercheuses et chercheurs relevant de différentes disciplines (éducation, sciences politiques, sociologie, psychologie, etc.). Ils devront justifier de compétences dans les domaines d'étude et la méthodologie proposée.

La méthode de travail en équipe, ainsi que les engagements et les investissements de chacun, devront être clairement explicités dans la réponse à cet APR.

4.2-- Durée des travaux

Les travaux devront être menés sur une durée maximale de 8 mois à compter de la signature de la convention et jusqu'à la remise du rapport final.

Les candidats présenteront un calendrier de recherche compatible avec le délai maximal de 8 mois mentionné ci-dessus.

4.3-- Restitutions

Une note de problématique sera remise dans un délai d'un mois à compter de la signature de la convention.

Une présentation des résultats intermédiaires aura lieu dans un délai de 5 mois à compter de la signature de la convention.

Un rapport final sera adressé dans un délai de 8 mois à compter de la signature de la convention et devra comporter une synthèse de quatre pages résumant les principaux résultats des recherches menées et un résumé en 500 mots maximum de l'apport de la présente recherche.

4.4- Montant alloué à l'APR

Un montant maximal de **50 000 euros sera alloué.**

5- Suivi de la recherche

Le HCSP institue un comité de suivi afin d'accompagner le projet de recherche et de s'assurer que sa réalisation et son déroulement scientifique sont conformes aux engagements fixés dans la convention.

Le comité de suivi est composé de membres du HCSP et du groupe de travail installé par le HCSP pour accompagner le projet « Démocratie et enfants-adolescents »⁶.

Le comité de suivi formule des observations sur le déroulement du projet de recherche et les engagements pris par le bénéficiaire dans la convention, en particulier sur :

- la cohérence entre le projet mené et les hypothèses de recherche ;
- les moyens et la méthodologie mis en œuvre et leur adéquation avec les objectifs du projet de recherche.

⁶ Font partie du groupe de travail des personnalités qualifiées et des représentants d'administrations (dont le Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge, le Défenseur des enfants, le Conseil économique, social et environnemental, le ministère de l'Education nationale, le ministère de la Culture, le Conseil national consultatif des personnes handicapées, le Conseil national de la protection de l'enfance) et des représentants d'associations (dont Apprentis d'Auteuil, SOS Village d'enfants, le Conseil Français des Associations pour les Droits de l'Enfant).

Date de clôture pour la réception des propositions :

1^{er} septembre 2026 à 14h (heure de Paris)